

Le 27 juillet-2018

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information C-6238**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 28 juin 2018 et dans laquelle vous nous demandez concernant un prolongement du réseau électrique à Saint-Lazare :

- « - *Demande d'Hydro-Québec à la ville de Saint-Lazare :*
- *Copie de l'autorisation de la ville à Hydro-Québec pour effectuer les travaux tels que décrits dans l'avis ci-joint ;*
  - *Copie des coûts pour la ville et Hydro-Québec. »*

En réponse aux deux premiers points de votre demande, vous trouverez ci-joint copie du formulaire *Demande de consentement municipal* constituant la demande d'Hydro-Québec et l'autorisation de la Municipalité de Saint-Lazare pour les travaux indiqués dans l'avis joint avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que nous avons caviardé les signatures des intervenants puisqu'il s'agit des renseignements personnels confidentiels. En conséquence, nous invoquons les articles 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)* en annexe.

En réponse au troisième point de votre demande, en ce qui a trait aux coûts pour Hydro-Québec, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer les documents demandés puisqu'ils contiennent des renseignements de nature financière, commerciale et technique que nous traitons de façon confidentielle en raison des motifs prévus aux articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès*.

Pour compléter les informations demandées lors de votre discussion téléphonique avec monsieur Alain Courtois, conseiller — Accès à l'information, nous vous informons que le coût du projet est entièrement assumé par Hydro-Québec. Toutefois, en ce qui concerne d'éventuels autres coûts pour la Ville de Saint-Lazare pour ce projet, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous référons à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de cet organisme dont les coordonnées sont les suivantes :

Madame Nathaly Rayneault  
Greffière et directrice, Service du greffe et du contentieux  
1960, chemin Sainte-Angélique  
Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3  
Tél. : 450 424-8000 #237  
Télec. : 450 455-3877  
[nrayneault@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:nrayneault@ville.saint-lazare.qc.ca)

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.